

Motion 3075

Protégeons les jeunes des effets néfastes de l'abus des écrans et des réseaux sociaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié en 2022 une enquête révélant une dégradation préoccupante de la santé psychique de la population, et en particulier des jeunes ;
- que, selon les résultats de cette étude, la proportion de personnes présentant une détresse psychologique moyenne ou élevée est passée de 15% à 18% entre 2017 et 2022, avec un pic alarmant de 22% chez les 15-24 ans,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer les normes législatives et réglementaires visant à protéger les jeunes des effets potentiels néfastes de l'abus des écrans et des réseaux sociaux ;
- à mettre en place des mesures spécifiques et adaptées pour renforcer la prévention et l'accès aux soins en matière de santé psychique pour les jeunes en âge scolaire et préscolaire ;
- à évaluer les moyens actuellement disponibles pour les adapter à l'ampleur du problème ;
- à étudier la possibilité de restreindre l'accès au smartphone des élèves pendant le temps scolaire ;
- à soumettre un rapport détaillé sur les actions entreprises et leur efficacité dans un délai raisonnable.